

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE D'Aoust-sur-Sye

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

DU PLAN LOCAL D'URBANISME



REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de zonage du PLU sur

fond cadastral

ECHELLE :

1 : 5 500

PLU initial approuvé le 8 novembre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 9 avril 2018

Modification simplifiée n°2 approuvée le 3 décembre 2018

Modification de droit commun n°1 approuvée le 9 mars 2020

Alpicité

Urbanisme, Paysage,

Environnement

SARL Alpicité

Av. de la Chapelle - 3 Résidence de la Croisée

des Chemins - 93299 Embrun

Tel : 04 92 48 51 83 / Mail : contact

Modification simplifiée n°3 approuvée le

Le Maire :

- Légende

Contours zones P.L.U.

UA

UB

UC

UD

UHo

UI

UId

UL

UT

AU

AUT

AUac

AUai

AUah

N

NL

NJ

Nt

A

Ac

At

Zones soumises à l'obligation de mixité sociale au titre du L123-1-5-16 du Code de l'urbanisme avec un taux de 20% de logements conventionnés sur la future opération

Zone avec Orientations d'aménagement

Construction non cadastrée ou permis accordé
- Emplacements réservés

n°

Usage

Bénéficiaire

Surface

●

Création de parkings

Commune

3 673 m²

●

Création de parcs paysagers

Commune

587 m²

●

Extension du cimetière

Commune

1 584 m²

●

Réseau d'irrigation existant

Commune

26 434 m²

●

Elargissement de voiries

Commune

1 300 m²

●

Habitat intergénérationnel

Commune

4 348 m²
- Protections environnementales et patrimoniales

●

Elément de paysage à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- Zones Inondables

Alue inondation de la rivière Drôme et de ses affluents (Sye, Lauens et Lozère) issu de l'étude d'aléa inondation du bassin versant de la rivière Drôme réalisé par le bureau d'études EGIS-EAU (juillet 2007 et mars 2011)
- Marges de recul

Emprise de la plateforme

9.5

10

15

20

Marge de recul des habitations par rapport à l'axe

Marge de recul des bâtiments autres que des habitations par rapport à l'axe

Emplacement	Largeurs plateforme	Marge de recul par rapport aux habitations	Marge de recul des bâtiments autres que des habitations
RD 164	11.00 mètre	35.00 mètre	25.00 mètre
RD 93 à l'ouest d'Aoust	11.00 mètre	25.00 mètre	15.00 mètre
RD 93 à l'est d'Aoust, RD 70 et RD 731	9.50 mètre	15.00 mètre	10.00 mètre

